



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES ARS N° 2025-PASA-N**

**CREATION DE QUATRE POLES D'ACTIVITES ET DE SOINS ADAPTES DE NUIT  
EXPERIMENTAUX EN EHPAD**

**SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE**

**(PASA DE NUIT AU SEIN DES PASA EXISTANTS)**

Clôture de l'appel à candidatures : le 15 mars 2025, à 12 h 00

**Siège**

Centre d'Affaires « AGORA »  
CS 80656  
97263 FORT DE FRANCE CEDEX  
Tél : 05.96.39.42

## **1. Objet de l'appel à candidatures :**

La prise en charge nocturne en EHPAD des résidents atteints des MND, est souvent un point de rupture dans le parcours de la personne âgée. Cela provient d'organisations de nuit souvent inadaptées à un accompagnement des personnes souffrant de troubles du comportement nocturnes notamment la déambulation, l'agitation et les cris...

Toutefois, il s'avère qu'un accompagnement individualisé de nuit permettrait de diminuer de manière significative les trois troubles majeurs de comportements suivants : troubles de l'humeur, augmentation de la dépression et anxiété irritabilité (ainsi que des troubles de la personnalité).

Les recommandations de la HAS de Mai 2009, quant aux bonnes pratiques sur la prise en charge des troubles du comportement perturbateurs, ainsi que sur les recommandations de l'ANESM de juin 2017 sur l'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative en PASA démontrent l'impact d'un accompagnement en PASA de nuit sur la stabilité de ces troubles.

Afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge des résidents la nuit en EHPAD, et dans la continuité des objectifs visés au 2.2.4 de l'instruction interministérielle n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2022/108 du 12 avril 2022, l'Agence Régionale de Santé Martinique souhaite poursuivre et développer, au sein des EHPAD de la région, le dispositif du PASA de nuit expérimental à travers le lancement du présent appel à candidatures.

## **2. Qualité et adresse de l'autorité compétente :**

**Madame la Directrice générale  
De l'Agence Régionale de Santé Martinique  
Centre d'Affaires « AGORA »  
ZAC de l'Etang Z'abricot - Pointe des Grives  
CS 80656  
97263 FORT DE France CEDEX**

-----

## **3. Pré-requis**

L'objectif général de l'expérimentation de PASA de nuit est l'amélioration de la qualité de vie et de la prise en charge des troubles du comportement perturbateurs nocturnes pour l'ensemble des résidents dans le respect de leurs singularités.

Il s'agit principalement :

- D'adapter la prise en soins et l'accompagnement nocturnes pour réduire les troubles du comportement ;
- D'améliorer la sécurité des résidents la nuit en renforçant l'équipe de nuit par la présence d'un agent formé supplémentaire ;
- De limiter le danger pour les personnes atteintes de troubles cognitifs elles-mêmes mais aussi pour les autres résidents ;
- De poursuivre la prise en soins individualisée, dans le cadre des projets de vie individualisés, avec l'aide de ce PASA de nuit ;
- De réévaluer la place du médicament qui doit rester thérapeutique et non un traitement à but de contention chimique. Le médicament doit rester un facilitateur pour la mise en place des thérapies non médicamenteuses
- De réduire les chutes.

#### **4. Territoires**

L'appel à candidatures est lancé sur le territoire de la Martinique.

#### **5. Cahier des charges et modalités de dépôt de candidature et de sélection**

Le dossier de candidature devra être conforme aux termes du cahier des charges de l'appel à candidatures ci-joint.

L'Appel à candidatures sera téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé à l'adresse :

<https://www.martinique.ars.sante.fr>

Les établissements candidats doivent adresser leur demande à l'Agence régionale de santé de Martinique avec la mention suivante : « **AAC PASA de nuit expérimentale 2025** ».

Le dossier de candidature pourra être déposé :

► **En format d'un dossier électronique** à transmettre sur la **boîte aux lettres**

(BAL) : [ARS-MARTINIQUE-OFFRE-MEDICO-SOCIALE@ars.sante.fr](mailto:ARS-MARTINIQUE-OFFRE-MEDICO-SOCIALE@ars.sante.fr) avec **accusé de réception**

La date butoir **de réception** des dossiers est fixée au **15 mars 2025 à 12 heures**.

Les dossiers parvenus après la date limite de clôture, ne seront pas recevables. Il convient de tenir compte des délais d'expédition pour respecter le délai.

## **6. MODALITES D'INSTRUCTION DES PROJETS**

### **Instruction et décision :**

L'instruction technique des dossiers sera effectuée par les services de l'ARS de Martinique.

### **Les projets seront analysés pour:**

- Vérifier la recevabilité et la complétude du dossier,
- Examiner l'éligibilité du dossier au regard des critères définis dans le cahier des charges,
- Analyser au fond les candidatures en fonction des exigences requises et des critères de sélection mentionnés dans le cahier des charges.

**La décision interviendra courant du mois de mars 2025.**

## **7. CALENDRIER DE LA PROCEDURE**

Date de publication de l'avis d'appel à candidature	Janvier 2025
Date limite de réception ou dépôt des dossiers.	15 Mars 2025 – à 12H00
Date limite de mise en œuvre	Juin 2025

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé  
de la Martinique**



P/ La Directrice Générale de l'ARS et par délégation  
La Secrétaire Générale

*Myriam Chanteur*  
Myriam CHANTEUR